

ASSEMBLÉE NATIONALE
11 juillet 2022

MESURES D'URGENCE POUR LA PROTECTION DU POUVOIR D'ACHAT - (N° 19)

Adopté

AMENDEMENT

N ° AS388

présenté par

Mme Marsaud, rapporteure pour avis au nom de la commission des affaires économiques

ARTICLE 7

Rédiger ainsi l'alinéa 3 :

« Au début du premier alinéa, est ajoutée la mention : « I ». »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.